

COLLOQUE RÉGIONAL

# NOURRIR ENSEMBLE

*vers une alimentation saine et durable*



LOISIR ET SPORT  
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Saines habitudes de vie  
Abitibi-Témiscamingue  
Comité intersectoriel régional

Québec 

# LE POUVOIR INSOUÇONNÉ DE L'ALIMENTATION COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

Colloque en sécurité alimentaire A-T, 2025



# PLAN DE PRÉSENTATION

01

BREF REGARD :  
BIOALIMENTAIRE,  
SANTÉ, ACCÈS

02

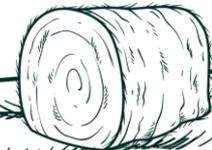
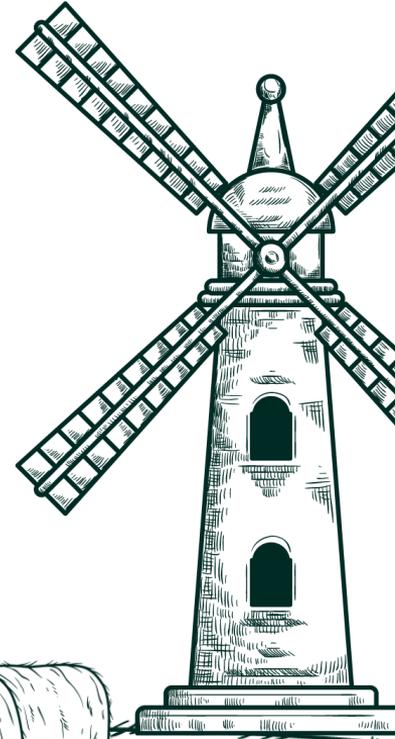
L'ALIMENTATION  
COMME MOTEUR DE  
DÉVELOPPEMENT  
MUNICIPAL

03

QU'EST-CE QU'UN  
SYSTÈME  
ALIMENTAIRE

04

ATELIER : IMAGINER  
UN SYSTÈME  
ALIMENTAIRE LOCAL





# QU'EST-CE QUE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ?



Concept intégrant la **promotion de la saine alimentation** et la prévention de l'**insécurité alimentaire**. Les éléments-clés du concept :

- Chacun et en tout temps
- Aliments suffisants, sains et nutritifs
- Accès physique et économique
- Accès à de l'information simple, fiable et objective
- Acceptables personnellement et culturellement
- Dignité (absence de stigmatisation)
- Système agroalimentaire durable
- Valeurs sociales (équité)





01

**BREF REGARD :  
BIOALIMENTAIRE, SANTÉ,  
ACCÈS**



# 2 500 000 HA

Nombre d'hectares cultivables en A-T. L'une des plus grandes réserves de sols arables en Amérique du nord.

# 357 M\$ (5% PIB)

Industrie bioalimentaire régionale.

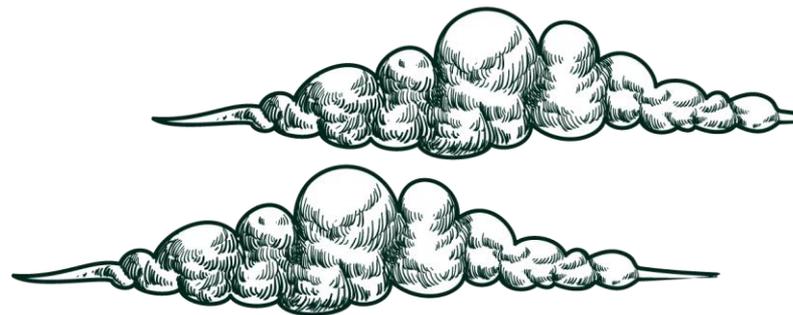
# 6466 EMPLOIS

Pour l'ensemble du secteur bioalimentaire.

Source : Portrait bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2020, MAPAQ



# APERÇU DU PORTRAIT SANTÉ



## Habitudes de vie

INDICATEURS	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	QUÉBEC	Notes
<b>HABITUDES DE VIE</b>			
Proportion de fumeurs de 15 ans et plus 2020-2021	18% ↑	15%	
Proportion de personnes de 15 ans et plus sédentaires dans les loisirs et le transport 2020-2021	39% =	37%	
Proportion de personnes de 15 ans et plus consommant des boissons sucrées tous les jours 2020-2021	57% ↑	52%	
Proportion de personnes de 15 ans et plus ayant une consommation élevée d'alcool 2020-2021	29% ↑	24%	
Proportion de personnes de 12 ans et plus consommant des fruits et légumes moins de 5 fois par jour 2015-2016	65% ↑	61%	
Proportion de personnes de 15 ans et plus se brossant les dents moins de 2 fois par jour, 2014-2015	30% ↑	26%	
Proportion de personnes de 15 ans et plus n'utilisant pas la soie dentaire quotidiennement, 2014-2015	71% ↑	65%	
Proportion de personnes de 18 ans et plus avec un surplus de poids 2020-2021	65% ↑	59%	
Proportion de personnes de 18 ans et plus avec obésité 2020-2021	28% ↑	23%	

Il est **possible de prévenir des maladies** chroniques comme le diabète, l'hypertension artérielle, certaines maladies cardiovasculaires, pulmonaires et certains cancers, ou encore d'en atténuer les conséquences en adoptant de **saines habitudes de vie**. Il s'agit principalement d'éviter le tabac, **faire de l'exercice**, d'avoir une **saine alimentation**, de limiter sa consommation d'alcool, d'avoir de bonnes habitudes d'hygiène dentaire et de maintenir un poids santé.

Source : Portrait santé de la population Abitibi-Témiscamingue, 2024

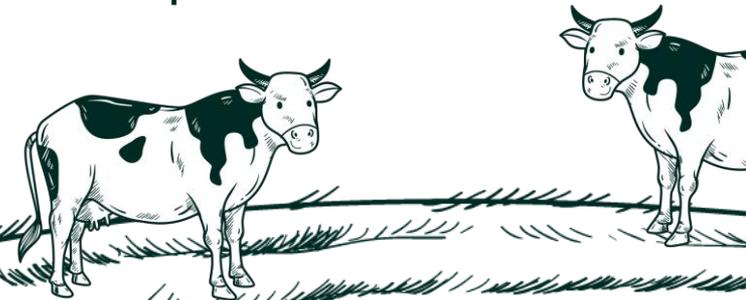




## Maladies chroniques

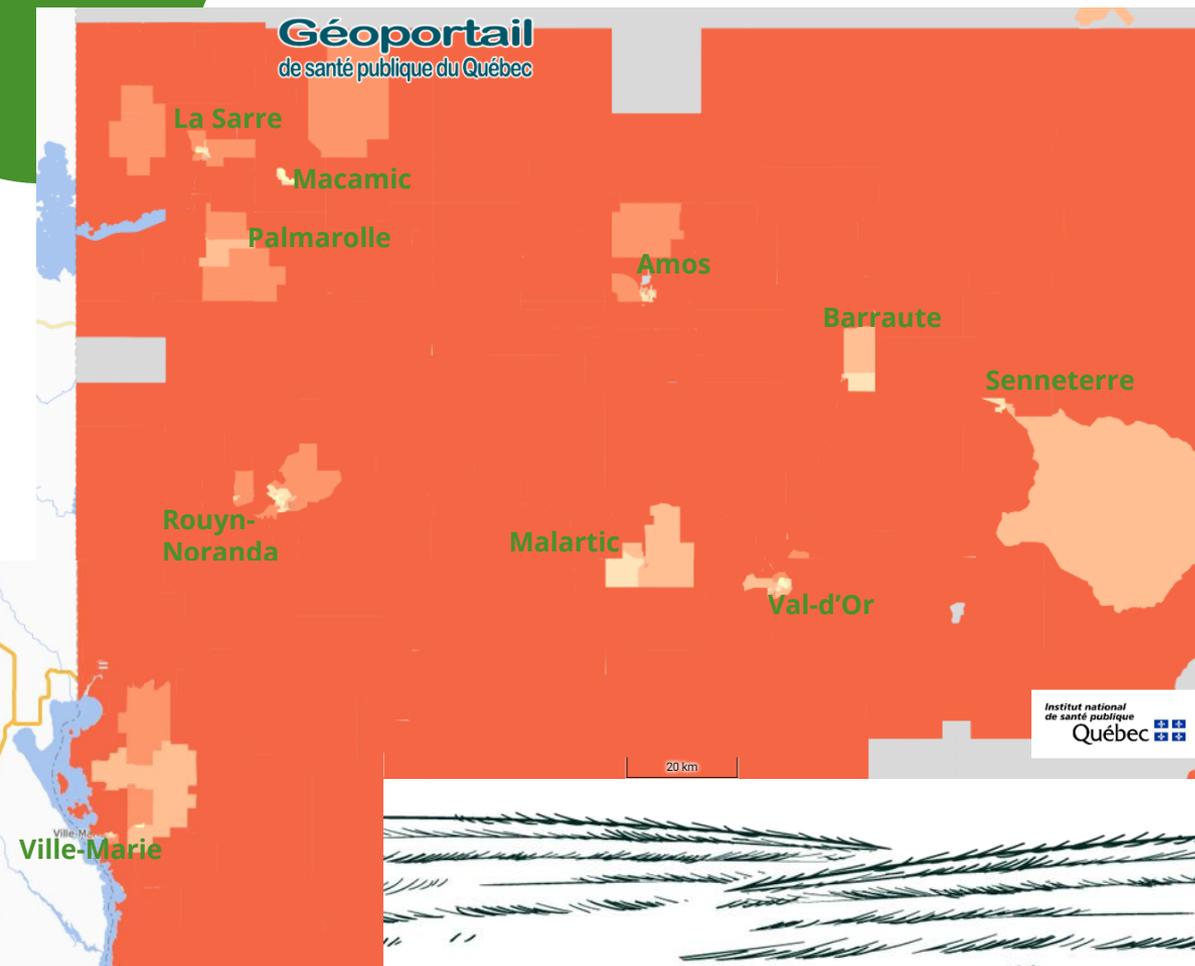
INDICATEURS	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	QUÉBEC	Notes
<b>MALADIES CHRONIQUES</b>			
Prévalence de l'hypertension artérielle (20 ans et plus) 2022-2023	20,5% =	20,3%	①
Prévalence du diabète (20 ans et plus) 2022-2023	9,7% ↑	9,0%	
Prévalence de la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) (35 ans et plus) 2022-2023	10,8% ↑	8,5%	①
Prévalence de cardiopathie ischémique (20 ans et plus) 2022-2023	8,7% ↑	7,8%	①
Prévalence de l'asthme (1 an et plus) 2022-2023	13,2% ↑	11,5%	
Prévalence de la maladie d'Alzheimer (40 ans et plus) 2022-2023	2,1% =	2,2%	
Incidence du cancer toutes causes (taux pour 100 000) 2017-2021	605 ↓	630	
Incidence du cancer du poumon (taux pour 100 000) 2017-2021	119 ↑	106	①
Incidence du cancer du colon-rectum (taux pour 100 000) 2017-2021	68 =	67	②
Incidence du cancer du sein (femmes) (taux pour 100 000) 2017-2021	159 =	162	③
Incidence du cancer de la prostate (taux pour 100 000) 2017-2021	115 ↓	145	
Taux de mortalité toutes causes (taux pour 100 000) 2017-2019	832 ↑	716	②
Taux de mortalité par tumeurs malignes (taux pour 100 000) 2017-2019	253 ↑	226	④
Taux de mortalité par cancer du poumon (taux pour 100 000) 2017-2019	80 ↑	66	
Taux de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire (taux pour 100 000) 2017-2019	196 ↑	170	②
Taux de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire (taux pour 100 000) 2017-2019	87 ↑	74	

Les maladies chroniques résultent habituellement d'un ensemble de causes qui se sont accumulées tout au long de la vie. Plusieurs sont ainsi **évitables**, notamment celles qui sont fortement associées à des facteurs de risque tels que le **tabagisme**, **l'inactivité physique** ou les **mauvaises habitudes alimentaires**. Elles ne sont pas contagieuses et évoluent lentement. Elles peuvent créer des incapacités ou des limitations fonctionnelles. La plupart sont **incurables**. Elles ont également pour effet de **diminuer l'espérance de vie**.



Source : Portrait santé de la population Abitibi-Témiscamingue, 2024

# CARTE D'ACCÈS AU COMMERCE D'ALIMENTATION (2021)

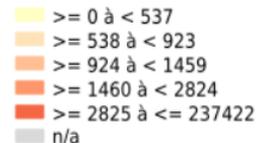


## « DÉSERTS ALIMENTAIRES »

- 11 % de la population, soit plus de 16 000 personnes ont un accès fortement restreint à des commerces d'alimentation
- L'insécurité se reflète par une accessibilité (\$) limitée et touche environ 7%

Source : Portrait de la sécurité alimentaire en Abitibi-Témiscamingue, Centraide A-T

Distance en mètres





# DÉPANNAGE ALIMENTAIRE EN A-T

	2022	2023	2024	ÉCART %
# TOTAL DEMANDES D'AIDE ALIMENTAIRE RÉPONDUES	<u>21 550</u>	38 613	<u>50 344</u>	<b>133 %</b>
# PERS. UNIQUES AIDÉES PAR LE DÉP. ALIMENTAIRE	<u>1 498</u>	3 762	<u>4 582</u>	<b>206 %</b>
TOTAL DES REPAS ET COLLATIONS	<u>18 665</u>	29 895	<u>40 069</u>	<b>115 %</b>
TOTAL DES MÉNAGES RÉPONDANTS	<u>733</u>	1 911	<u>2 564</u>	<b>250 %</b>



Source : Bilan-Faim 2024 | Compilé et adapté par Mathieu Guillemette





02

L'ALIMENTATION COMME  
MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT  
MUNICIPAL





# L'ORGANISATION MUNICIPALE

Une municipalité est un gouvernement de proximité formée d'un territoire, d'habitants et de contribuables. Elle est dirigée par un conseil composé d'un.e maire.esse et de conseillers, tous élus parmi les électeurs de la municipalité.

Les municipalités du Québec exercent leurs rôles et fonctions en s'appuyant sur les **compétences et les pouvoirs** qui leurs sont octroyés par le gouvernement provincial.





# QU'EST-CE QU'UNE COMPÉTENCE MUNICIPALE ?

Une compétence consiste en une **aptitude légale** d'une autorité publique à accomplir un acte dans un domaine donnée. En guise d'illustration, un domaine de compétence s'apparente à un **terrain de jeu**, qui délimite le périmètre d'action d'une autorité.

La *Loi sur les compétences municipales* (LCM) est l'une des plus importantes sources de pouvoirs délégués aux municipalités. Elle prévoit à la fois des pouvoirs spécifiques et des compétences générales.





# ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES MUNICIPALES AU QC :

15 juin 2017, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi 122, *Loi visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à **augmenter**, à ce titre, leur **autonomie** et leurs **pouvoirs**.*



- Domaine de compétence et pouvoirs attribués
- Reconnaissance de leurs fonctions essentielles
- Rôle central dans l'aménagement du milieu de vie des citoyens

*IMPORTANT : GRÂCE À CETTE LOI, LES MUNICIPALITÉS PEUVENT JOUER PLEINEMENT LEUR RÔLE D'AGENTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL. ELLES EXERCENT DES FONCTIONS ESSENTIELLES ET OFFRENT À LEUR POPULATION DES SERVICES QUI CONTRIBUENT À MAINTENIR UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ, SÉCURITAIRE ET SAIN.*





# LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

1. La culture, les **loisirs**, les **activités communautaires** et les **parcs**
2. Le **développement économique** local
3. La **production d'énergie** et les systèmes communautaires de télécommunication
4. L'**environnement**
5. La salubrité
6. Les nuisances
7. La **sécurité**
8. Le **transport**
9. L'habitation

Source : LégisQuébec, *Loi sur les compétences municipales (C-47.1)*





# LA SOUPLESSE ACCORDÉE : UN MOTEUR D'INNOVATION

- **Aucune compétence spécifique** à la saine alimentation, au mode de vie actif ou à la santé.
- Ne constituent **pas un frein aux initiatives** en matière de saines habitudes de vie.
- Permettent une **application créative** pour influencer l'offre alimentaire et l'activité physique.
- Permettent aux municipalités de **répondre aux besoins divers et évolutifs** de leur population.
- **Interprétation large**, non-littérale ou restrictive.
- Philosophie de **flexibilité** et **d'innovation** (la loi laisse une marge de manoeuvre pour adapter les interventions).
- Chaque compétence peut être exercée via divers **pouvoirs**, augmentant les leviers d'action.

Source : INSPQ, *Les compétences et les pouvoirs des municipalités pour créer des environnements favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif*.  
Extraits de la LCM. Adapté par Mathieu Guillemette.





# QUELS OUTILS PERMETTENT AUX MUNICIPALITÉ D'AGIR DANS LEURS CHAMPS DE COMPÉTENCES ?

Pour agir dans ces champs de compétences, les municipalités ont divers pouvoirs, dont celui d'adopter « toute mesure non réglementaire » (LCM, art. 4.).

C'est-à-dire, les municipalités ne peuvent adopter des règlements appartenant aux gouvernements fédéral et provincial.





# APERÇU DES POUVOIRS (OUTILS) MUNICIPAUX



## **Adoption de règlements**

(ex.; urbanisme, zonage)



## **Adoption de résolutions**

(ex.; libérer espaces pour culture)



## **Adoption de politiques**

(ex.; politique alimentaire municipale)



## **Octroi de permis**

(ex.; exploitation de marchés publics)



## **Octroi de contrats**

(ex.; entreprise locale pour système de compostage)



## **Adoption de plans d'actions/stratégiques**

(ex.; PDCN, plan d'action en sécurité alimentaire)



## **Mise en place de services**

(ex.; point de chute pour paniers alimentaires locaux)



## **Communication**

(ex.; sensibilisation à la consommation locale)



## **Taxation**





# AUTRES POUVOIRS



🕒 **11.** Toute municipalité locale peut constituer un organisme à but non lucratif dont le but est de fournir un soutien technique à une entreprise située sur son territoire.

2005, c. 6, a. 11.

🕒 **91.** En outre, toute municipalité locale peut accorder une aide dans les matières suivantes:

- 1° l'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin;
- 2° la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;
- 3° l'exploitation d'un établissement de santé;
- 4° l'agriculture.

🕒 **91.1.** Toute municipalité locale peut accorder une aide à toute coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM).

La Loi sur l'interdiction de subventions municipales ([chapitre I-15](#)) ne s'applique pas à une aide accordée en vertu du premier alinéa.

2017, c. 13, a. 142.

→ **Les municipalités ont accès à des programmes d'aide et des subventions**



# RÉSUMÉ : LES COMPÉTENCES

Les municipalités québécoises disposent de **divers leviers** pour promouvoir et **créer des environnements favorables** à la saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif. Bien que la législation ne leur attribue pas de compétences explicites en matière de santé, plusieurs de leurs champs de **compétence** sont **hautement pertinents** pour intervenir efficacement.



# LES MUNICIPALITÉS : CRÉATEURS D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SHV

Aménagement du territoire, infrastructures, installations, etc.

Politiques, réglementation, participation citoyenne, planification, etc.



Rapports sociaux, normes, conventions, etc.

Prix relatifs des biens et services, taxation, subventions, etc.



# SAINES ALIMENTATION ET MILIEU MUNICIPAL

- Le profil général de l'alimentation de la population reste à **améliorer**.
- Il est essentiel de rendre les choix alimentaires sains, **facile à faire et attrayants**.
- La science du comportement dit qu'il est difficile d'améliorer la qualité de l'alimentation lorsque toute la **responsabilité** de « mieux manger » incombe au consommateur.
- La création d'environnements favorisant une saine alimentation est reconnue comme une stratégie prometteuse

Source : La saine alimentation en milieu municipal, 2015





# INFLUENCE DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE SUR LES ENVIRONNEMENTS MUNICIPAUX

- Plus la **présence** d'aliments de faible valeur nutritive **augmente** dans un environnement, plus leur présence tend à être **normalisée** et **banalisée**.
- **Collaboration** entre le milieu municipal et l'industrie agroalimentaire mettant en avant des aliments de faible valeur nutritive (ex.; arénas, évènements communautaires, etc.).
- Considération que la **gestion de l'offre en aliments de faible valeur nutritive** est perçue comme **plus simple**.



# CONTRAINTES ET OBSTACLES

- Les acteurs municipaux **perçoivent peu leur responsabilité** au regard de la saine alimentation.
- La **majorité** (52 %) sont d'avis que la **responsabilité** d'adopter des SHV devrait être partagée entre la **population** et les **autres instances**.
- Les **contraintes budgétaires** et la **disponibilité du financement** constituent l'**obstacle** le plus **importants**.
- La participation active de la population et le **manque d'intérêt** de sa part.
- La **crainte** de **non-rentabilité**.
- Les besoins en **ressources humaines** pour mener à bon port les initiatives.





# QUELQUES ÉLÉMENTS DE SOLUTION

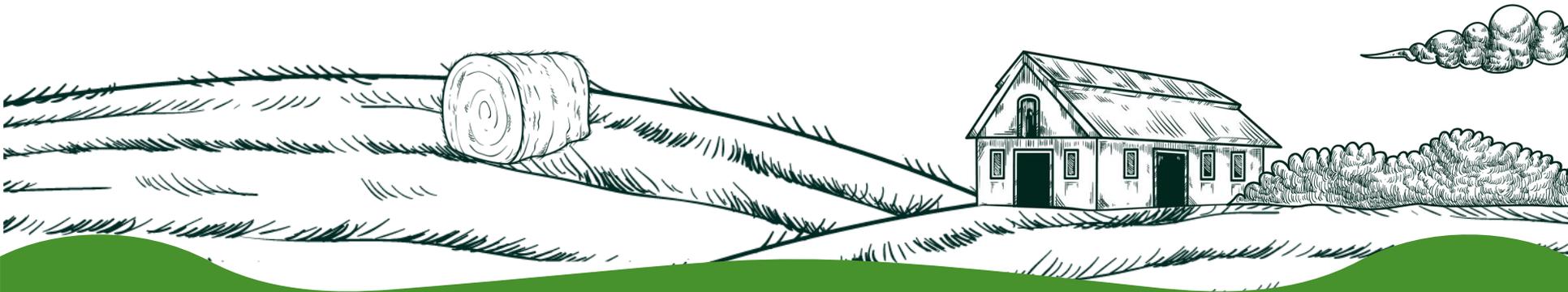
- Programme d'aide et subventions (MAMH, MAPAQ → PDTS, etc.).
- Plan d'action, planification stratégique (PDCN).
- Mise en place de partenariats avec les acteurs du milieu municipal.
- Collaboration intermunicipale.
- Mobilisation et concertation local (citoyens et acteurs locaux).
- Aide externe (services-conseils, consultants).
- Se documenter et s'informer (exemples concrets, bonnes pratiques, etc.).
- Se bâtir une boîte à outils SHV.
- Inscrire les SHV à l'ordre du jour et entretenir le dialogue.





# POURQUOI ENTREPRENDRE UNE DÉMARCHE EN LIEN AVEC L'ALIMENTATION DANS NOS PETITES COLLECTIVITÉS ?

1. Parce que tout le monde **mange** !
2. Un projet vertueux pour le **bien-être collectif**.
3. Un potentiel de **cohésion sociale élevé**.
4. **Accessible** et **profitable** à toute la **collectivité**.
5. Projets porteurs d'**emplois locaux** et de **dynamisation économique**.
6. Un levier de **développement durable**.
7. Un projet qui s'inscrit dans une **dynamique mondiale**.



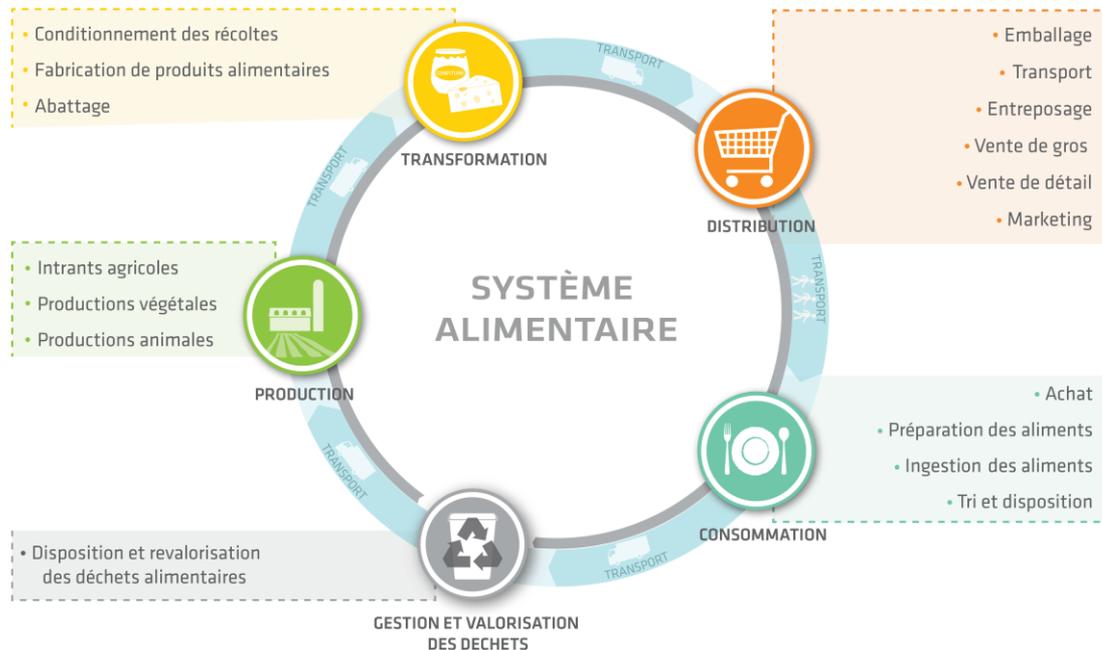


03

## QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE



# QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE ?



<https://www.youtube.com/watch?v=80EFGuY4wUk&list=PPSV>

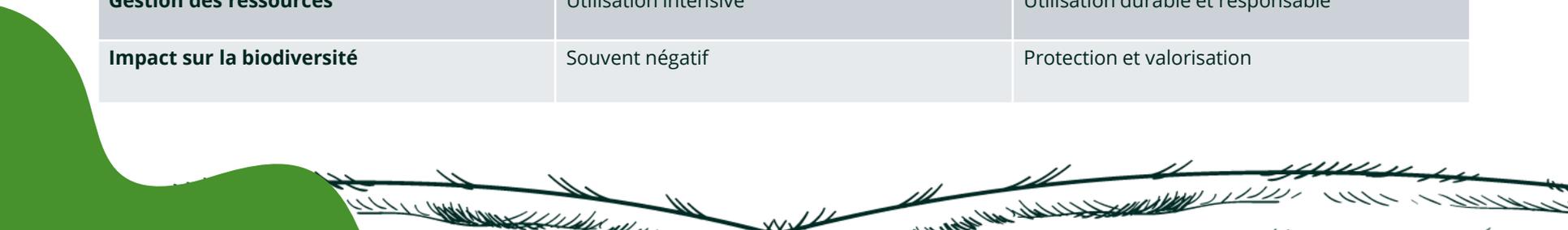
Représentation simplifiée du système alimentaire avec activités | Source : Vivre en Ville





# SYSTÈME ALIMENTAIRE VS S.A. DURABLE

Critère	Système alimentaire	S.A. Durable
<b>Objectif principal</b>	Production d'aliments	Sécurité alimentaire durable
<b>Approche environnementale</b>	Peut être négligée	Priorité à la minimisation de l'impact environnemental
<b>Viabilité économique</b>	Profit immédiat	Viabilité à long terme
<b>Équité sociale</b>	Variable	Haute importance
<b>Gestion des ressources</b>	Utilisation intensive	Utilisation durable et responsable
<b>Impact sur la biodiversité</b>	Souvent négatif	Protection et valorisation





04

IMAGINER UN SYSTÈME  
ALIMENTAIRE DURABLE ET  
LOCAL





## **ATELIER INTERACTIF (25 MIN)**

### **Travail en sous-groupe (15 min.)**

→ Identifier des actions concrètes qu'une municipalité pourrait mettre en place pour chacune des sphères du système alimentaire durable

### **Retour en plénière (10 min.)**

- **Chaque groupe partage ses meilleures idées (2)**
- **Dot-Voting!**

# QUELQUES EXEMPLES

- Plan de Développement d'une Communauté Nourricière de Roquemaure
- Municipalité de Moffet : serre communautaire, transport actif collectif (auto électrique), cuisine communautaire
- Marchés Publics : Val-D'or, R-N, Ville-Marie, Amos, Palmarolle, Barraute, Duparquet



# MERCI!

**CREDITS:** This presentation template was created by **Slidesgo**, including icons by **Flaticon**, and infographics & images by **Freepik**

